

LE 13 JANVIER 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi treize janvier deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire suppléant, François Bélanger.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absent :

M. Jean Bouchard, maire

02-01-2020	<p>Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2360 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none">- créer la zone I7-164 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I7-159, dans le secteur de Saint-Janvier et y permettre l'entreposage extérieur ainsi que le stationnement de véhicules lourds;- retirer la classe d'usages P2 ainsi que les sous-classes d'usages P3-01, P3-02 et P3-03 de la zone C 5-72, dans le secteur de Saint-Canut;- ajouter la définition d'« agrotourisme »;- remplacer le libellé de l'usage A4-01-09 « Triage, classification ou emballage de fruits ou de légumes » par « Transformation et conditionnement de produits de la ferme »;- remplacer le libellé de l'usage A4-01-10 « Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme (l'agrotourisme étant une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte) » par le libellé « Service de repas à la ferme de plus de
------------	--

20 places et toute autre activité liée à l'agrotourisme »;

- **ajouter la possibilité, à l'article 10.3.1, d'effectuer la transformation de produits de la ferme pour fins de vente comme usage complémentaire;**
- **ajouter l'usage complémentaire « Service de repas à la ferme de 20 places et moins » et ses modalités. (G8 400)**

Monsieur le maire suppléant explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PU-2360 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la zone I 7-164 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 7-159, dans le secteur de Saint-Janvier et y permettre l'entreposage extérieur ainsi que le stationnement de véhicules lourds;
- retirer la classe d'usages P2 ainsi que les sous-classes d'usages P3-01, P3-02 et P3-03 de la zone C 5-72, dans le secteur de Saint-Canut;
- ajouter la définition d'« agrotourisme »;
- remplacer le libellé de l'usage A4-01-09 « Triage, classification ou emballage de fruits ou de légumes » par « Transformation et conditionnement de produits de la ferme »;
- remplacer le libellé de l'usage A4-01-10 « Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme (l'agrotourisme étant une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte) » par le libellé « Service de repas à la ferme de plus de 20 places et toute autre activité liée à l'agrotourisme »;
- ajouter la possibilité, à l'article 10.3.1, d'effectuer la transformation de produits de la ferme pour fins de vente comme usage complémentaire;
- ajouter l'usage complémentaire « Service de repas à la ferme de 20 places et moins » et ses modalités,

ainsi que les conséquences de son adoption.

Il explique également la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter.

Par la suite, le maire suppléant invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Des commentaires sont formulés à l'égard de ce projet de règlement concernant le stationnement pour le projet de la rue J.-A.-Bombardier et le projet du secteur de Saint-Canut.

03-01-2020	Consultation sur le projet de règlement numéro PS-2361 modifiant le règlement de zonage numéro S-77 de façon à agrandir une aire d'affectation « agricole d'extraction » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier », dans les secteurs de Sainte-Scholastique et de Saint-Canut. (G8 400)
-------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PS-2361 modifiant le règlement de zonage numéro S-77 de façon à agrandir une aire d'affectation « agricole d'extraction » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier », dans les secteurs de Sainte-Scholastique et de Saint-Canut, ainsi que les conséquences de son adoption, soit notamment les modifications que la ville devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant leur entrée en vigueur.

Par la suite, le maire suppléant invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé à l'égard de ce projet de règlement.

04-01-2020	Adoption de l'ordre du jour.
-------------------	-------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

29. Adoption du règlement numéro 2366 modifiant le règlement numéro 457 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout, afin d'abroger certains articles dorénavant prévus dans le règlement pourvoyant à l'imposition de taxes. (G8 400)

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A DES INTÉRÊTS DANS LES QUESTIONS EN DÉLIBÉRATION SUIVANTES, COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

23. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)

24. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2372)

05-01-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue du Médoc (lot 5 504 640), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
-------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 172-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-095 formulée le 18 novembre 2019 par « 9317-3938 Québec inc. (Nicolas Corpart) » ayant pour effet de permettre l'implantation d'une habitation résidentielle, de type triplex ayant six (6) cases de stationnement hors-rue, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation, produit par Frédéric Brisson, arpenteur-géomètre, déposé le 14 novembre 2019, alors que le règlement de zonage U-2300 exige un minimum de sept (7) cases de stationnement hors-rue, incluant une (1) case visiteur, pour toute habitation de sept (7) logements et moins, pour la propriété sise sur la rue du Médoc (lot 5 504 640), dans le secteur de Saint-Canut.

06-01-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise aux 12139 - 12141, route Arthur-Sauvé (lots 5 558 373, 3 552 592, 3 490 887, 3 490 962 et 3 495 679), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
-------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 173-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-096 formulée le 26 novembre 2019 par « 9252-8215 Québec inc. (Fermes Mirabel) » ayant pour effet de permettre la construction d'un bâtiment agricole ayant une marge arrière de 3 mètres, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, déposé le 18 novembre 2019, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge arrière minimale de 7,5 mètres, pour la propriété sise aux 12139 - 12141, route Arthur-Sauvé (lots 5 558 373, 3 552 592, 3 490 887, 3 490 962 et 3 495 679), dans le secteur de Saint-Augustin.

07-01-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur le boulevard du Curé-Labelle, lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 331), dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 113)
-------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 174-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-101 formulée le 3 décembre 2019 par « 9129-7143 Québec inc. (Alain Lemay) » ayant pour effet de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de type 24plex ayant une hauteur de 14,97 mètres, le tout tel qu'il appert au plan déposé par la firme Coursol-Miron Architectes, daté du 21 octobre 2019, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une hauteur de 14 mètres, pour la propriété sise sur le boulevard du Curé-Labelle, lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 331), dans le secteur de Saint-Antoine.

08-01-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur le boulevard du Curé-Labelle, lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 332), dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 113)
-------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 175-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-102 formulée le 3 décembre 2019 par « 9129-7143 Québec inc. (Alain Lemay) », ayant pour effet de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de type 24plex ayant une hauteur de 14,97 mètres, le tout tel qu'il appert au plan déposé par la firme Coursol-Miron Architectes, daté du 21 octobre 2019, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une hauteur de 14 mètres, pour la propriété sise sur le boulevard du Curé-Labelle, lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 332), dans le secteur de Saint-Antoine.

09-01-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur le boulevard du Curé-Labelle, lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 333), dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 113)
-------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 176-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-103 formulée le 3 décembre 2019 par « 9129-7143 Québec inc. (Alain Lemay) » ayant pour effet de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de type 24plex ayant une hauteur de 14,97 mètres, le tout tel qu'il appert au plan déposé par la firme Coursol-Miron Architectes, daté du 21 octobre 2019, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une hauteur de 14 mètres, pour la propriété sise sur le boulevard du Curé-Labelle, lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 333), dans le secteur de Saint-Antoine.

10-01-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13150, chemin Saint-Simon (lot 1 848 260), dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 113)
-------------------	--

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 184-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-098 formulée le 29 novembre 2019 par « Jean-Marc Vermette », ayant pour effet de régulariser l'implantation d'une construction résidentielle ayant une marge avant de 390 mètres, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, déposé le 21 novembre 2019, alors que le règlement de zonage U-2300 exige qu'une construction résidentielle se situe à l'intérieure d'une profondeur de 60 mètres de la route lorsque située en zone agricole permanente, pour la propriété sise au 13150, chemin Saint-Simon (lot 1 848 260), dans le secteur de Sainte-Scholastique.

11-01-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue Marcel-Dubé (lot 6 028 123), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
-------------------	--

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 185-12-2019;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-099 formulée le 29 novembre 2019 par « 9181-3287 Québec inc. (Jacques Lacroix) » ayant pour effet de permettre :

- un logement supplémentaire occupant 129,41 mètres carrés de superficie de plancher, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une occupation maximale de 100 mètres carrés de superficie pour un logement supplémentaire;
- un logement supplémentaire ayant un accès privé situé en cour avant secondaire, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que tout accès privé à un logement supplémentaire situé en cour avant secondaire soit dissimulé par une clôture ou un écran d'intimité opaque d'une hauteur minimale de 2,0 mètres,

le tout tel qu'il appert au plan d'aménagement effectué par Gilbert Therien, technologue, pour la propriété sise sur la rue Marcel-Dubé (lot 6 028 123), dans le secteur de Saint-Janvier.

12-01-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14630, route Arthur-Sauvé (lot 3 491 179), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
-------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 187-12-2019;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-100 formulée le 3 décembre 2019, par « Bélisle & Bélisle inc. », ayant pour effet de permettre un agrandissement commercial ayant une marge avant secondaire de 8,15 mètres, le tout tel qu'il appert au plan de construction, fait par Robert Poirier, architecte, daté du 20 novembre 2019, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge avant secondaire de 10 mètres, pour la propriété sise au 14630, route Arthur-Sauvé (lot 3 491 179), dans le secteur de Saint-Augustin.

13-01-2020	Approbation des procès-verbaux.
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 décembre 2019 et des séances extraordinaires tenues les 16 décembre 2019 et 6 janvier 2020, tels que présentés.

14-01-2020 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 13 décembre 2019 au 8 janvier 2020.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 6 au 13 janvier 2020.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 17 décembre 2019 au 13 janvier 2020 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	5 871 359,07 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	1 188 583,21 \$
• TOTAL.....	<u>7 059 942,28 \$</u>

15-01-2020 Paiement d'une contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'année 2020 et modalités de versements. (G5 213 et G3 400)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser la Ville de Mirabel à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal une contribution provisoire au montant de 1 269 567 \$ pour l'année 2020, incluant une contribution de 8 680 \$ correspondant au service 211 du Grand Montréal, le tout payable en deux versements.

La contribution est payable à même le fonds des activités financières selon le poste budgétaire numéro 02 990 00 964.

16-01-2020 Octroi d'une aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « Plan d'action 2020 » (FSD-2019-03). (G5 500 N15601 #107696)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-12-13;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant de 55 000 \$ à « Tourisme Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement sectoriel issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Tourisme Mirabel », dans le projet intitulé « Plan d'action 2020 ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

17-01-2020	Acceptation finale de travaux.
-------------------	---------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux de :

- a) réfection des infrastructures municipales sur les rues Turcot et Provost, secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par « Cima+ » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2161 et la résolution numéro 317-04-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Construction G-Nesis inc. ». (X3 U3 N15176)

18-01-2020	Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial sur une partie du lot 6 181 681, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (X3 513 S14 N15580 #107932)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente de drainage pluvial contre le lot ou une partie du lot 6 181 681, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, d'une superficie approximative de 300 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 21 octobre 2019, par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14 115 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

19-01-2020	Acquisition de servitudes permanentes à des fins d'entretien d'un cours d'eau et de protection de la bande riveraine (une partie des lots 6 258 334, 6 258 333, 6 258 340, 6 258 341 et 6 258 342), dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » (X3 513 102 S14 N15443)
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente à des fins d'entretien d'un cours d'eau et de protection de la bande riveraine, contre une partie des lots 6 258 334, 6 258 333, 6 258 340, 6 258 341 et 6 258 342, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, respectivement d'une

superficie approximative de 989,1 mètres carrés, 744,5 mètres carrés, 341,1 mètres carrés, 413,4 mètres carrés et 72,7 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparé le 19 novembre 2019, par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14 244 de ses minutes.

Les servitudes sont acquises en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes des servitudes et les autres documents nécessaires.

20-01-2020	Acquisition du lot 1 848 054 (14250, rue Lepage), dans le secteur de Saint-Canut, de « Lucie Allard ». (G7 100 N11328 #107961)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec adoptait, le 12 juillet 2019, un décret visant à instaurer une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a mis sur pied un programme d'indemnisation afin d'aider les propriétaires des bâtiments touchés par les inondations;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'obtenir une bonification de l'aide maximale si le propriétaire s'engage à démolir ou à déplacer sur un autre terrain tous les biens situés sur le terrain, y compris les fondations, et qu'il obtienne un accord de la municipalité par lequel celle-ci s'engage à acquérir le terrain pour la somme de un dollar;

CONSIDÉRANT QUE suite aux inondations de 2019, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme a reçu une demande du propriétaire du lot 1 848 054 (14250, rue Lepage), dans le secteur de Saint-Canut, souhaitant que la Ville s'engage à acquérir sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 848 054 est situé en totalité dans la ZIS, que le montant des travaux prévus serait supérieur à 50 % de la valeur du bâtiment et que le propriétaire ne souhaite pas reconstruire vu le risque d'inondations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir, de « Lucie Allard » ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar, le lot 1 848 054 (14250, rue Lepage), dans le secteur Saint-Canut.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat et les autres documents nécessaires.

21-01-2020	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 3 493 562 (7452, rue du Petit-Saint-Charles), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X4 210 S14 N8044 #107982)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de « Isabelle Gagnon et Frédéric Boisclair », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 3 493 562 (7452, rue du Petit-Saint-Charles), dans le secteur du Petit-Saint-Charles.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge des cédants.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

22-01-2020	Échange de terrains, soit une partie du lot 3 967 230 (lot projeté 6 325 940) appartenant à la Ville de Mirabel, contre une partie du lot 1 848 843 (lot projeté 6 325 938) appartenant à « Nathalie Roy et Joël Rossignol », dans le secteur de Saint-Canut. (G7 100 N155 et G7 410 N155)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel cède à « Nathalie Roy et Joël Rossignol », une partie du lot 3 967 230 (lot projeté 6 325 940) en échange duquel « Nathalie Roy et Joël Rossignol » cède à la Ville de Mirabel une partie du lot 1 848 843 (lot projeté 6 325 938), dans le secteur de Saint-Canut, le tout aux conditions prévues à l'entente d'échange de terrains du 19 décembre 2019 que la Ville entérine et accepte par les présentes.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'échange et les autres documents nécessaires.

23-01-2020	Accord de principe concernant une entente industrielle avec « Les Bières Philosophales ». (X3 512 U4 N15463 #107990)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'informer « Les Bières Philosophales » que la Ville de Mirabel est d'accord en principe à procéder à la signature d'une entente industrielle suivant la réception d'informations additionnelles concernant divers paramètres et autres validations.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 24-01-2020), COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

24-01-2020	Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint Janvier.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire suppléant, le lundi 10 février 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 25-01-2020), COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

25-01-2020	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2372)
-------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint Janvier.

26-01-2020	Adoption du second projet de règlement numéro PU-2360 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à : <ul style="list-style-type: none">- créer la zone I 7-164 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 7-159, dans le secteur de Saint-Janvier et y permettre l'entreposage extérieur ainsi que le stationnement de véhicules lourds;- retirer la classe d'usages P2 ainsi que les sous-classes d'usages P3-01, P3-02 et P3-03 de la zone C 5-72, dans le secteur de Saint-Canut;- ajouter la définition d' « agrotourisme »;- remplacer le libellé de l'usage A4-01-09 « Triage, classification ou emballage de fruits ou de légumes » par « Transformation et conditionnement de produits de la ferme »;- remplacer le libellé de l'usage A4-01-10 « Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme (l'agrotourisme étant une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte) » par le libellé « Service de repas à la ferme de plus de 20 places et toute autre activité liée à l'agrotourisme »;- ajouter la possibilité, à l'article 10.3.1, d'effectuer la transformation de produits de la ferme pour fins de vente comme usage complémentaire;- ajouter l'usage complémentaire « Service de repas à la ferme de 20 places et moins » et ses modalités. (G8 400)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 25 novembre 2019 un premier projet de règlement numéro PU-2360 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la zone I 7-164 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 7-159, dans le secteur de Saint-Janvier et y permettre l'entreposage extérieur ainsi que le stationnement de véhicules lourds;

- retirer la classe d'usages P2 ainsi que les sous-classes d'usages P3-01, P3-02 et P3-03 de la zone C 5-72, dans le secteur de Saint-Canut;
- ajouter la définition d'« agrotourisme »;
- remplacer le libellé de l'usage A4-01-09 « Triage, classification ou emballage de fruits ou de légumes » par « Transformation et conditionnement de produits de la ferme »;
- remplacer le libellé de l'usage A4-01-10 « Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme (l'agrotourisme étant une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte) » par le libellé « Service de repas à la ferme de plus de 20 places et toute autre activité liée à l'agrotourisme »;
- ajouter la possibilité, à l'article 10.3.1, d'effectuer la transformation de produits de la ferme pour fins de vente comme usage complémentaire;
- ajouter l'usage complémentaire « Service de repas à la ferme de 20 places et moins » et ses modalités,

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2360 a fait l'objet de consultation publique et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, avec modification, soit en retranchant l'article 4 concernant la provenance des matériaux de remblai;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2360, le tout avec modification.

27-01-2020 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et la surveillance pour des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation des infrastructures sur les rues Desjardins et Victor, entre la rue Cyr et la voie ferrée, à l'est du boulevard du Curé-Labelle, ainsi que le réaménagement de la rue Victor, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2368)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et la surveillance pour des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation des infrastructures sur les rues Desjardins et Victor, entre la rue Cyr et la voie ferrée, à l'est du boulevard du Curé-Labelle, ainsi que le réaménagement de la rue Victor, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

28-01-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt pour pourvoir au paiement d'une part des coûts attribuable à la municipalité, concernant des travaux municipaux pour la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement dans le secteur de Mirabel-en-Haut, le tout dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2369)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt pour pourvoir au paiement d'une part des coûts attribuable à la municipalité, concernant des travaux municipaux pour la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement dans le secteur de Mirabel-en-Haut, le tout dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ».

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

29-01-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2371)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

30-01-2020 Adoption du règlement numéro 2367 décrétant l'acquisition de véhicules, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 16 décembre 2019, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement et à l'annexe « I » en ce qui concerne le montant de la dépense considérant l'ajout d'un véhicule et autres frais de financement;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2367, tel que modifié, soit en remplaçant à l'article 1 les montants de « 1 100 500 \$ » par « 1 191 000 \$ » et de « 307 000 \$ » par « 397 500 \$ », ladite annexe étant également remplacée pour tenir compte de l'ajout d'un véhicule et des frais de financement.

31-01-2020	Abolition d'un poste de commis de bureau à la cour municipale, création d'un poste d'assistant-greffier et percepteur des amendes et embauche au poste d'assistant-greffier et percepteur des amendes à la cour municipale. (G4 110 et G4 200)
-------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'abolir un poste de commis de bureau à la cour municipale à compter du 14 janvier 2020.

De créer la fonction d'assistant-greffier et percepteur des amendes à la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Mirabel et le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (CSN) cols blancs à compter du 14 janvier 2020.

De nommer Lyne Chrétien, au poste d'assistant-greffier et percepteur des amendes à la cour municipale, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

32-01-2020	Embauche au poste de capitaine à la gendarmerie au Service de police. (G4 112)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'embaucher Jacques Caza, au poste de capitaine à la gendarmerie au Service de police, en tant que cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.

33-01-2020	Création d'un poste de concepteur en design graphique et multimédia et embauche au poste de concepteur en design graphique et multimédia au Service des communications. (G4 112 et G4 110)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De créer la fonction de concepteur en design graphique et multimédia à la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Mirabel et le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (CSN) cols blancs.

D'embaucher Éric Raymond, au poste de concepteur en design graphique et multimédia au Service des communications, en tant que personne régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

34-01-2020	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-63, relativement à la construction d'un bâtiment agricole à des fins de production de cannabis sis au 12139-12141, route Arthur-Sauvé, sur les lots 5 558 373, 3 552 592, 3 490 887, 3 490 962 et 3 495 679, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 20190-63 de « 9252-8215 Québec inc. (Alain Decelles) » relativement à la construction d'un bâtiment agricole à des fins de production de cannabis sis au 12139-12141, route Arthur-Sauvé, sur les lots 5 558 373, 3 552 592, 3 490 887, 3 490 962 et 3 495 679, dans le secteur de Saint-Augustin, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 161-11-2019;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-63 de « 9252-8215 Québec inc. (Alain Decelles) » relativement à la construction d'un bâtiment agricole à des fins de production de cannabis sis au 12139-12141, route Arthur-Sauvé, sur les lots 5 558 373, 3 552 592, 3 490 887, 3 490 962 et 3 495 679, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté.

35-01-2020	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-69, relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel détaché de type 24plex sis sur le boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 331), dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 114)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-69, de « 9129-7143 Québec inc. (Alain Lemay) » relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel détaché de type 24plex sis sur le boulevard du Curé-Labelle, sur les lots

1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 331), dans le secteur de Saint-Antoine, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 177-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-69 de « 9129-7143 Québec inc. (Alain Lemay) » relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel détaché de type 24plex sis sur le boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 331), dans le secteur de Saint-Antoine, sous réserve qu'un dépôt à neige accessible soit identifié sur le site.

36-01-2020	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-70, relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel détaché de type 24plex sis sur le boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 332), dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 114)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-70 de « 9129-7143 Québec inc. (Alain Lemay) » relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel détaché de type 24plex sis sur le boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 332), dans le secteur de Saint-Antoine, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 178-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-70 de « 9129-7143 Québec inc. (Alain Lemay) » relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel détaché de type 24plex sis sur le boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 332), dans le secteur de Saint-Antoine, sous réserve qu'un dépôt à neige accessible soit identifié sur le site.

37-01-2020	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-71, relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel détaché de type 24plex sis sur le boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 333), dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 114)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-71 de « 9129-7143 Québec inc.

(Alain Lemay) » relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel détaché de type 24plex sis sur le boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 333), dans le secteur de Saint-Antoine, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 179-12-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-71 de « 9129-7143 Québec inc. (Alain Lemay) » relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel détaché de type 24plex sis sur le boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 690 335 et 5 523 747 (lot projeté 6 348 333), dans le secteur de Saint-Antoine, sous réserve qu'un dépôt à neige accessible soit identifié sur le site.

38-01-2020	Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec. (G3 316 N9742)
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation communautaire Mirabelloise, œuvrant sur le territoire de la municipalité, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que ce conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ, la Table de concertation communautaire Mirabelloise, la Ville de Mirabel n'assumant par ailleurs aucune prime ni frais relativement à la présente.

39-01-2020	Modification de la résolution numéro 802-12-2004 <i>Rémunération versée aux membres, ainsi qu'aux personnes ressources des Comités et Commissions de la municipalité</i>, afin d'ajouter une rémunération. (G4 312 #88446)
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 802-12-2004 *Rémunération versée aux membres, ainsi qu'aux personnes ressources des Comités et*

Commissions de la municipalité, afin d'ajouter le point suivant à la fin de l'énumération :

« ✓ 125,00 \$ pour la personne agissant à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme. »

40-01-2020 Nomination au sein de différents comités, corporations ou associations et remplacement de la résolution numéro 958-11-2017 (G3 300 U2 N7529)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que faisant suite à plusieurs modifications, soient et sont renouvelées et/ou nommées à titre de membre au sein de différents comités, corporations ou associations, les personnes suivantes :

Comité, Régie, Corporation ou Association	Noms	Titre	Durée du mandat
Bassin versant de la Rivière-du-Nord (Abrinord)	Isabelle Gauthier Michel Lauzon (substitut)	Membre du conseil municipal	15 novembre 2021
Carrefour Jeunesse Emploi	Robert Charron Guylaine Coursol (substitut)	Membre du conseil municipal	Indéterminée
Comité consultatif agricole	Isabelle Gauthier Michel Lauzon	Membres du conseil municipal	15 novembre 2021
Comité d'embellissement	Marc Laurin Isabelle Gauthier	Membres désignés	Indéterminée
Comité de toponymie	Patrick Charbonneau François Bélanger	Membres désignés	Indéterminée
Conseil des bassins versants des Mille-Iles (COBAMIL)	Isabelle Gauthier Michel Lauzon (substitut)	Membres du conseil municipal	15 novembre 2021
Corporation du parc linéaire « Le p'tit train du nord »	Patrick Charbonneau Guylaine Coursol (substitut)	Membres du conseil municipal	15 novembre 2021
Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM)	Jean Bouchard Francine Charles	Membre désigné Membre désigné	15 novembre 2021
Corporation régionale de centre Tricentris	Jean Bouchard François Bélanger	Membres du conseil municipal	15 novembre 2021
Comité de mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA)	Jean Bouchard Michel Lauzon	Membres du conseil municipal	15 novembre 2021
Loisirs Laurentides	Patrick Charbonneau	Membre désigné	Indéterminée
Office municipal d'habitation de Mirabel	Jean Bouchard Guylaine Coursol	Membres désignés	15 novembre 2021
Régie intermunicipale du parc du Domaine-Vert	Robert Charron François Bélanger Marc Laurin (substitut)	Membres désignés	Indéterminée
Comité de retraite	Francine Charles Isabelle Gauthier (substitut)	Membre désigné et représentant de l'employeur	Indéterminée
Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM)	Francine Charles	Membre désigné	Indéterminée
Comité consultatif d'urbanisme	Michel Lauzon François Bélanger Patrick Charbonneau (substitut)	Membres du conseil municipal	15 novembre 2021
Comité de police Mirabel/Saint-Colomban	Marc Laurin	Membre désigné	Indéterminée
Comité Mirabel économique	Michel Lauzon Guylaine Coursol	Membre du conseil	Indéterminée
Tourisme Mirabel	Francine Charles	Membre du conseil municipal	15 novembre 2021
Comité revalorisation 117	Guylaine Coursol Jean Bouchard	Membres désignés	Indéterminée

Comité, Régie, Corporation ou Association	Noms	Titre	Durée du mandat
Comité Tournoi de golf	Jean Bouchard Guylaine Coursol Francine Charles	Membres désignés	Indéterminée

De plus, le conseil mandate les membres du conseil ci-dessous dans les dossiers d'intérêt suivants :

Dossier	Noms
Gestion des comités de parc	François Bélanger
Infrastructure et circulation routière	Patrick Charbonneau Marc Laurin
Sécurité publique	Robert Charron Guylaine Coursol

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 958-11-2017 telle que modifiée.

41-01-2020	Vente de biens. (G6 400)
-------------------	---------------------------------

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Bernard Poulin, directeur du Service des communications, le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci désire acheter l'ordinateur MAC ainsi que son téléphone cellulaire, lesquels lui servaient d'outil de travail;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De vendre l'ordinateur MAC et un téléphone cellulaire à « Bernard Poulin », le tout sans garantie de la part de la Ville, l'acquéreur achetant lesdits biens susmentionnés, le tout tel que vu et à ses risques et périls.

42-01-2020	Création d'un comité de demande à portée collective concernant la zone agricole. (X6 112 U5 N15607 et G3 300 U2 N7529)
-------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du CCA du 10 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De créer un comité pour toute demande à portée collective auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec qui sera constitué de la façon suivante :

- un représentant élu du syndicat local de l'Union des producteurs agricoles (UPA);
- un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- un représentant du conseil municipal de la Ville;

- un aménagiste de la fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides;
- un représentant du Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville.

De nommer M. Michel Lauzon, à titre de représentant de la Ville et Mme Isabelle Gauthier, à titre de représentante substitut au sein du Comité de demande à portée collective.

43-01-2020 Demande à la Régie du Parc du Domaine-Vert relativement à la cession d'un terrain dans le cadre d'un projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 300 N15608)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) désire construire une école primaire dans le secteur du Domaine-Vert Nord pour combler les besoins liés à une croissance démographique importante dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la CSSMI s'adresse à la Ville de Mirabel pour obtenir un terrain, gratuitement, en vue de l'implantation d'une école primaire;

CONSIDÉRANT QU'après un examen minutieux de la Ville pour trouver un terrain suffisamment grand, soit de 20 000 m², pour réaliser le projet, il s'avère que le seul terrain disponible dans ce secteur se trouve dans le parc du Domaine-Vert, tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'en effet, le terrain proposé n'est pas grevé de servitude de non-construction;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain est situé à proximité d'un secteur urbanisé, en façade d'un axe routier important de ce secteur, privilégiant ainsi la clientèle d'élèves marcheurs ainsi que le transport par voie routière;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est non boisé et qu'il n'est pas utilisé par la Régie pour y tenir des activités;

CONSIDÉRANT l'ouverture manifestée par la Régie du Parc du Domaine-Vert pour la réalisation de ce projet en ce qui concerne l'offre d'un terrain;

Il est proposé et résolu unanimement :

De demander à la Régie du Parc du Domaine-Vert son accord pour la cession du terrain illustré au plan joint à la présente résolution dans le but d'y construire une école primaire.

De transmettre la présente résolution à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 10 janvier 2020; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire suppléant, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

44-01-2020 Ajournement de la séance.

Les membres du conseil désirent ajourner la présente séance au lundi 20 janvier 2020, à 19 h 30. Il est 20 h 45.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'ajourner la présente séance au 20 janvier 2020, à 19 h 30.

François Bélanger, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière